



## **Mémoire en réponse aux observations formulées dans le cadre de l'enquête publique pour le projet de restauration du barrage de Grand Rue**

### **1. RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de restauration du barrage de Grand sur le territoire des communes d'Ouzouer-sur-Trézée et de Breteau, une enquête publique

- Préalable à la déclaration d'Utilité publique des travaux de restauration du barrage de Grand Rue ;
- Préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et d'autres intéressés (enquête parcellaire) ;
- Préalable à la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau, l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de la demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés ;

S'est tenu du lundi 4 décembre 2023 au lundi 15 janvier 2024 conformément à l'avis d'enquête publique joint en annexe 1 du présent mémoire.

Au cours de cette enquête, le public a formulé :

- 3 observations sur le registre papier déposé en mairies d'Ouzouer-sur-Trézée et de Breteau dont un courrier de la Fédération départementale de Pêche ;
- et une observation a été déposée sur le site de la préfecture du Loiret par voie électronique.

Ces observations ont été transmises à la Direction de l'ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage de VNF en charge du projet le lundi 22 janvier 2024 en main propre par le commissaire enquêteur, Mr Jean BERNARD. Le procès-verbal des observations est joint en annexe 2 du présent mémoire.

Les 4 avis formulés sont favorables au projet.

Le présent mémoire a pour objet d'apporter des réponses aux observations formulées dans le cadre de l'enquête.

## 2. REPONSE A L'OBSERVATION FORMULEE PAR LA MAIRIE D'OUZOUER-SUR-TREZEE

- **Rappel de l'observation :**

### Mairie d' OUZOUER-sur-TREZEE

Dans le cadre des travaux de l'étang de Grand Rue, VNF a manifesté le souhait d'acquérir une portion du chemin rural de St-Eusoge (25 a, 04 ca) appartenant à la commune et a proposé parallèlement d'accorder à la commune un droit de passage par convention de superposition de domaines publics.

Monsieur Denis GERVAIS, maire de la commune, réitère son souhait concernant cette partie du chemin rural de St-Eusoge et demande la restitution de cette portion sur une surface équivalente le long de l'emprise du chantier de renforcement de la digue de l'étang de Grand Rue afin d'assurer la continuité de ce chemin rural.

Il demande également à VNF, en cas d'accord, de supporter l'intégralité des frais inhérents à cette affaire (bornage, notaire, enquêtes publiques, etc...).

Cette demande a fait l'objet, le 12 avril 2023, d'une délibération du conseil municipal adoptée à l'unanimité et transmise à VNF par mail du 25 avril 2023.

- **Réponse de VNF :**

VNF a entrepris une discussion avec la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée sur la possible nécessité d'acquérir des terrains en vue de l'élargissement de la digue du barrage dès le démarrage du projet de restauration en 2016 comme en atteste le courrier joint en annexe 4 au présent mémoire.

Ces discussions se sont poursuivies et le 16 octobre 2023 la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée a transmis à VNF la délibération du conseil municipal du 12 avril 2023 confirmant le souhait de la commune de conserver une emprise foncière équivalente dans la continuité du chemin communal pour maintenir l'usage du chemin rural de Saint Eusoge (à savoir une bande de l'ordre de 3 m de large).

L'emprise que VNF souhaite acquérir concerne en effet partiellement l'emprise du chemin rural en pied de la digue existante du barrage de Grand Rue, tel que présenté sur le plan joint en annexe 5 au présent mémoire.

Il est à noter qu'actuellement, ce chemin n'est plus matérialisé sur le site et est envahi par les boisements de la forêt adjacente.

VNF et la commune d'Ouzouer-sur-Trézée ont donc convenu de procéder en deux temps :

- Tout d'abord, établir une convention de mise à disposition temporaire et de transfert de maîtrise foncière du chemin rural en vue des travaux de réhabilitation et modernisation du barrage de Grand Rue ;
- Dans un second temps, après travaux, VNF restituera par un échange de terrain l'emprise équivalente du chemin sur la base d'un bornage des parties à échanger entre la Commune d'Ouzouer-sur-Trézée et l'Etat (propriétaire du domaine public fluvial dont VNF est gestionnaire) réalisé par un géomètre expert aux frais exclusifs de VNF.

Ainsi, au terme de la procédure d'échange, VNF disposera d'un chemin de service proche de la digue et le chemin communal sera déplacé (sur une petite partie) en limite des propriétés riveraines.

Conformément au souhait de la commune, VNF a transmis le 21 décembre 2023 le projet de convention joint en annexe 6 au présent mémoire. Les discussions sont en cours avec la commune pour finaliser et signer cette convention. Les frais afférents à ces démarches seront pris en charge par VNF

En tout état de cause, VNF est soucieux de répondre aux besoins des communes d'implantation de son ouvrage au travers d'échanges réguliers et constructifs comme c'est le cas avec les élus de la commune d'Ouzouer-sur-Trézée.

### 3. REPONSE A L'OBSERVATION FORMULEE PAR LA MAIRIE DE BRETEAU

- **Rappel de l'observation :**

**Mairie de BRETEAU**

**Monsieur René THIEBAUT**, maire de Breteau, est favorable au projet mais il s'interroge sur l'état des voies communales permettant l'accès à l'étang de Grand Rue qui sont entretenues par la communauté de communes Berry- Loire- Puisaye.

Ces voies, qui seront utilisées pendant la durée des travaux, ne sont pas adaptées aux passages répétés d'engins de chantier et risquent d'être fortement dégradées.

Monsieur le maire souhaite qu'une convention soit établie en vue de leur remise en état entre les différents intervenants (VNF, communauté de communes, commune de Breteau et entreprises).

- **Réponse de VNF :**

VNF tient à rassurer monsieur le maire de la commune de BRETEAU concernant la remise en état des voiries d'accès au chantier dans le cadre des travaux. En effet, le marché de travaux comprend la réalisation d'un constat d'huissier avant

commencement des travaux sur l'ensemble des linéaires d'accès au chantier. Les voiries seront ensuite remises en état à l'initial après travaux par les entreprises titulaires du marché sur les zones qui auront été endommagé par le passage des engins de chantier.

VNF prendra donc à sa charge l'exclusivité des dépenses de remise en état à l'initial des zones endommagées par les travaux sur les voies d'accès au chantier. Nous nous proposons de réaliser le constat avant travaux en concertation avec les représentants de la commune de Breteau et de la Communauté de Commune de Berru Loire Puisaye en charge de l'entretien des voiries. VNF transmettra le rapport du constat d'huissier aux responsables en charge de l'entretien de ces voies pour information. VNF a également prévu un constat contradictoire dans le cadre des opérations préalables à la réception du chantier afin de s'assurer que la remise en état des voies a été correctement réalisée. Là aussi, VNF tiendra informé la commune et la communauté de commune afin qu'elles puissent être présentes si elles le souhaitent.

#### 4. REPONSE A L'OBSERVATION FORMULEE PAR LA MAIRIE DE BRETEAU

- **Rappel de l'observation :**

Monsieur Bruno BORDEAU, secrétaire de la Fédération Départementale de Pêche du Loiret est venu lors de la permanence du 15 janvier 2024 en mairie d'Ouzouer sur Trezee exposer son avis sur ce projet **au nom de sa fédération**.

En préliminaire, Mr BORDEAU expose l'organisation de la fédération, souligne les droits de pêche détenus sur l'ensemble des barrages réservoirs dont l'étang de Grand Rue et précise les missions statutaires qui comprennent notamment le développement du loisir « pêche » et la protection du milieu aquatique.

Mr BORDEAU donne ensuite son avis global sur le projet en soulignant sa pertinence et les nombreux usages qui justifient sa restauration au-delà du soutien à l'alimentation des canaux de navigation :

- réservoir de biodiversité acté par le classement en zone NATURA 2000 ;
- réservoir d'eau pour d'autres usages dont l'irrigation des cultures ;
- caractère structurant dans les paysages de la Puisaye avec le projet de plan de paysage ;
- cadre de vie des populations locales (pêche, promenades, observations naturalistes) ;
- potentiel de soutien au développement économique.

Mr BORDEAU après avoir indiqué l'avis très favorable de sa fédération et le caractère indéniable d'utilité publique de ce projet donne son avis sur les interrogations et réserves de l'autorité environnementale et du CNPN concernant notamment certaines pratiques des pêcheurs et des promeneurs, l'ensemencement et le rôle de prédateurs d'insectes des poissons.

En réponse à ces inquiétudes, Mr BORDEAU rappelle l'obligation de gestion des ressources piscicoles faite aux fédérations à travers un Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG) adopté en 2018 et qui sera réactualisé en 2024. Ce plan intègre le réservoir de Grand Rue.

Concernant l'inquiétude d'impacts négatifs sur le retour des pêcheurs et des promeneurs, la fédération rejoint l'AE et le CNPN et souhaite la mise en place d'une gouvernance claire.

La fédération, en collaboration avec la LPO, souhaite la conversion de la maison de garde de Grand Rue en « maison d'interprétation des étangs de Puisaye ».

Enfin, concernant le retour des poissons comme une menace potentielle pour l'environnement, la fédération souligne la nécessaire vigilance à la nature du rempoissonnement et envisage dans son PDPG un empoissonnement adapté au site validé par l'OFB.

Monsieur BORDEAU a remis au commissaire-enquêteur un courrier de trois pages qui développe les arguments résumés ci-dessus. Ce courrier est inséré dans le registre d'enquête de la mairie d'Ouzouer-sur-Trezeze.

#### • Réponse de VNF :

Dans le cadre des réponses formulés par VNF aux avis de l'autorité environnementale et du CNPN, nous avons notamment prévu de réaliser les mesures d'accompagnement suivantes :

- MA3 : Elaboration d'un plan de gestion écologique de l'étang de Grand Rue ;
- MA5 : Limitation de l'impact de la fréquentation du site.

La mesure MA3 concerne l'élaboration d'un plan de gestion en collaboration avec le COPIL Natura 2000 mais également tel que demandé par l'autorité environnementale, les services de l'Etat. VNF prévoit également d'associer la Fédération Départementale de Pêche du Loiret. Le coordonnateur environnemental désigné par VNF sur ce projet ainsi que les services de VNF se rapprocheront de la Fédération dès le lancement de la réalisation de ce plan de gestion qui devrait être réalisé en parallèle des travaux à savoir courant 2025.

VNF a pris note de la nécessité d'agir en cohérence avec le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) du Loiret. Ce dernier précisant notamment les modalités de rempoissonnement du barrage suivantes :

« Le plan d'eau de la Gde Rue devra être géré de manière similaire après une remise en charge triennale copié sur le protocole de rempoissonnement effectué à Tuilerie. Après vidange et remise en eau, repeuplement en GAR en année N, en BRO et PER en Année N+2, puis éventuellement en CCO plus tard. »

VNF s'engage à associer la Fédération de Pêche du Loiret et notamment le groupement des pêcheurs « Loire et canaux du pays giennois » dans cette démarche. En effet, leur connaissance sur l'environnement piscicole local est une richesse dont VNF ne peut se passer pour mener à bien le rempoissonnement de l'étang. Le protocole de rempoissonnement sera également soumis à l'avis de l'OFB.

Par ailleurs, en tant que gestionnaire du canal de Briare et des barrages-réservoirs nécessaires à son fonctionnement, VNF est un acteur clé du réseau des étangs-mares-zone humide en Puisaye. En tant que tel, VNF a à cœur de travailler avec les partenaires et les acteurs du territoire, collectivités et citoyens autour des enjeux du territoire tel que la préservation et la valorisation des « paysages de l'eau ». Ainsi, VNF est soucieux de respecter les objectifs du Plan paysage en cours d'élaboration et se rapproche de la DREAL BFC et de la communauté de communes de Puisaye Forterre qui pilotent ce projet. Comme le souligne justement Mr Bordeau dans son courrier, il est important que l'ensemble des acteurs du territoire travaille en cohérence et de concert.

Enfin, concernant l'inquiétude de la fédération concernant les remarques de l'Autorité Environnementale et du CNPN relative aux pratiques de pêches dont certaines peuvent endommager l'environnement, VNF a prévu de limiter l'accès à certaines zones du site afin de limiter le piétinement et préserver la quiétude de l'avifaune (mesure MA5). Cette zone concerne essentiellement l'emprise dite du « Petit étang » tel que présenté sur le schéma ci-dessous modulo « la plage » au droit de la zone de stationnement existante depuis la voie d'accès de la commune de Breteau à l'est de l'étang qui restera accessible au baigneur en période estivale. La zone de baignade sera clairement délimitée par des barrières type fascine et un affichage sera réalisé aux abords de la zone fermée à la circulation des personnes et engins.



Comme peut le constater la fédération de Pêche, l'ensemble de la digue Ouest du barrage leur restera accessible en toute saison. Cet aménagement géographique du site permettra de concilier l'ensemble des usages du site (promenade, baignade,

pêche, observation avifaune...) et les enjeux environnementaux de préservation des espèces protégées.

## 5. REPONSE A L'OBSERVATION FORMULEE PAR E. ROLAND

- **Rappel de l'observation :**

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC (formulées par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) avec précision de l'objet de l'enquête : « Barrage Grand Rue ») :

Date de réception	Courriel
Le 26/12/2023 à 12:35	<p>Je suis tout à fait favorable à ce projet de remise en eau du barrage réservoir de Grand Rue. Restaurer le barrage réservoir pour sa capacité de stockage d'un volume d'eau très important pour la Puisaye dans un contexte de tension sur la ressource en eau et les atteintes à la biodiversité. Je suis convaincu que la remise en eau de Grand-Rue, si souvent annoncée, servira de façon utile à de nombreuses fonctions écologiques et de multiples usages économiques et récréatifs.</p> <p>La valeur patrimoniale naturelle est déjà pleinement identifiée par la désignation du site en zone Natura2000 par la présence de nombreuses espèces végétales et animales recensées dans les inventaires scientifiques.</p> <p>La valeur patrimoniale culturelle et paysagère de la Puisaye, qui est issue de la création et de l'aménagement du canal de Briare et de son réseau d'alimentation en eau pour la navigation, est reconnue tant par la population locale et les touristes que par les instances administratives et techniques.</p> <p>La remise en eau permettrait de pallier des déficits pour l'alimentation en eau pour l'agriculture, pour la pisciculture et les activités halieutiques. Elle limiterait les prélèvements d'eau sur la Loire en période d'étiage, lorsque le manque de ressources devient critique (biodiversité, centrales nucléaires,...)</p> <p>Elle permettrait également d'envisager la réalisation du projet de création d'une maison des étangs qui a été soumis à VNF. Ce projet a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de répondre à la demande des élus, des établissements scolaires, des particuliers par la mise à disposition des connaissances et des outils pédagogiques sur la faune et la flore des étangs et de l'histoire du paysage à travers les usages et la vie locale.</li><li>- de créer un pôle de rencontre, de découverte, d'interprétation et de sensibilisation à la nature de l'étang de Grand-Rue et plus généralement du réseau d'étangs lié à l'alimentation du canal de Briare, incluant les rivières, les rus et rigoles de la Puisaye.</li><li>- de développer un site-étape pour les différentes mobilités douce, vélo route, randonnées, tourisme, parcours thématiques, pêche en préparation.</li></ul> <p>Roland E.</p>

- **Réponse de VNF :**

Ce particulier nous fait part de son intérêt pour notre projet, on peut noter que cette personne souligne l'intérêt pédagogique du lieu ce qui rejoint le projet de transformer la maison du garde en « maison d'interprétation des étangs de Puisaye » où l'on peut imaginer à terme un projet à vocation pédagogique du grand public.

En effet, l'étang de Grand Rue s'intègre dans une raison d'étang et canaux qui présente un potentiel touristique fort grâce au développement du tourisme vert (voie cyclable, randonnée, ...). Notre projet est à ce titre structurant dans le développement du territoire. On note notamment la présence de nombreux gîte et accueil touristique à l'abord du site que le remise en eau de Grand Rue pourrait aiguiller.